

instructions de M. Gréard s'étendent longuement sur ce point.

" Les programmes ont été combinés de telle sorte que chaque cours présentait, à des degrés différents, un certain ensemble des connaissances essentielles... L'enfant qui ne pourra pas pousser ses études jusqu'au cours supérieur aura, du moins, un fonds de notions formant un tout complet..." (Rapport du conseil départemental de l'instruction publique, *Principes de l'organisation pédagogique*, par M. l'inspecteur Gréard, 25 mai 1868).

Nous pourrions suivre point par point, et pour retrouver les autres principes de la neutralité de l'enseignement et de l'obligation de s'instruire, il nous suffirait de feuilleter les annales des écoles libres.

VI

L'école modèle de Bruxelles est située sur un des nouveaux boulevards qui remplacent l'ancienne rivière de la Senne, aujourd'hui entièrement voûtée. Rien n'a été négligé pour l'hygiène de l'école, ni le préau couvert autour duquel se groupent les douze classes, six au rez-de-chaussées, six à l'étage, ni l'éclairage, ni le chauffage par l'appareil Casse, ni les pupitres, chacun pour un seul élève, comme au collège Monge et d'après le modèle Keinzé, modifié.

La Ligue n'a pas cherché à rivaliser avec les vastes constructions de Paris, de l'école Chaptal, par exemple, et du collège Rollin, qui ont coûté plusieurs millions, qui sont isolés et dont les deux façades donnent sur des boulevards ou de grandes rues. Ceux qui ont vu leurs grandes cours supérieures, leurs classes espacées, savent que ce ne sont pas des écoles modèles qui manquent à Paris. L'école Monge, institution privée, a dû d'abord s'approprier de vieux bâtiments ; mais bientôt son local ne lui a pas suffi et ses constructions nouvelles sont dans les meilleures conditions et dans des proportions nécessaires à un internat d'enseignement moyen. Si nous rentrons dans les écoles publiques, toutes gratuites, de Paris, le règlement pour les écoles d'asile de la Seine exige que ces écoles du premier âge aient un préau couvert, double de la classe, et une cour de récréation du triple. Toutes ces idées sont maintenant appliquées partout.

Une différence est à noter dans les programmes. La " ligue " belge semble attacher plus d'importance que le ministre français au dessin et au chant, qui sont plus facultatifs en France ; tandis que le programme belge ne mentionne pas les exercices de rédaction, qui sont si recommandés en France.

Enfin l'enseignement de la religion est déclaré inseparable de celui de la morale et imposé par la loi dans les deux pays, et dans les deux pays les établissements libres s'efforcent de s'y soustraire. Mais, en France, les écoles qui s'abstiennent sur la question religieuse croient devoir maintenir en tête de leur programme la morale.

Cette différence est radicale, et ce point est tellement important, que dans leurs discours d'installation les deux présidents, M. G. Jottrand, représen-

tant de Bruxelles, qui préside la Ligue, et M. P. Tempels, qui préside le comité de l'école modèle, ont dû s'y arrêter longtemps pour rassurer les esprits.

Le sentiment religieux ne péira pas, pas plus quo ne périra au sein d'un régime libre le sentiment artistique ; le recours aux prêtres, " médecins " des maladies de l'âme et de la conscience, subsistera, analogo à celui dont s'honorent et profitent les médecins du corps ; mais, pas plus qu'on ne voit réalistes et idéalistes, fidèles de l'homéopathie ou de l'allopathie, tout en étant en désaccord, refuser de se reconnaître la qualité d'homme et de s'accorder les droits qui en découlent, on ne verra dans l'avenir les sectateurs d'une communion donnée frapper d'anathème et tenter de mettre au ban de la société ceux qui adhèrent à d'autres doctrines.

Telle doit être, telle est déjà, celle sera de plus en plus la société moderne.

Préparatoire aux devoirs de la vie civile, l'école publique doit être avant tout préparatoire à la tolérance ; dans son enclos ne doivent reléguer que les paroles qui unissent ; celles qui divisent doivent rester dehors.

L'enseignement des dogmes religieux ne franchira donc point notre seuil. Il est mieux à sa place au temple et au foyer domestique.

Le second, après avoir tracé le tableau des dissensions religieuses modernes que les Etats protestants ne peuvent éviter dans l'école qu'en sacrifiant l'unité de l'enseignement en des écoles confessionnelles, a ajouté :

Dans un tel désarroi, douloureux pour tous les esprits sincères, que peut faire l'éducation ? que doit faire une école créée pour être un type d'école publique ? Les moeurs religieuses sont un travail de transformation ; les excès, en sens opposé, se heurtent ; les consciences sont incertaines. Faut-il jeter les enfants dans la misère ; livrer aux tiraillements et aux passions religieuses ces jeunes intelligences qui ont besoin de s'épanouir dans la sérénité ? Non ! La révolution religieuse se fera dans la conscience des hommes mûrs. L'enfant trouvera dans l'école la culture de ses facultés ; pour ses croyances, il sera abandonné à son père. On lui apprendra à avoir un grand respect pour les idées des autres ; quant à lui, à s'en rapporter à son père, aussi longtemps qu'il est trop petit pour s'en rapporter à lui-même. On comprend que l'abstention soit impossible et mauvaise dans l'enseignement supérieur ; mais quel homme raisonnable soutiendra qu'il soit difficile, avec de jeunes enfants, de se maintenir dans ces idées sincères, simples et non contestées, patrimoine de toutes les religions et de toutes les philosophies, et de laisser l'enseignement religieux à la famille, dans laquelle l'enfant passe un temps plus long qu'à l'école ?

Je suis entré dans ces considérations, afin de repousser l'idée que l'Ecole modèle aurait un but de propagande sectaire quelconque. Le but de l'Ecole modèle est essentiellement pédagogique. Elle garantit la plénitude de l'indépendance et de la responsabilité du père de famille à l'égard des opinions religieuses qu'il entend inspirer à ses enfants. Quand on parle de Dieu, on peut le faire avec élévation, sans blesser la conscience de personne.

Mais l'enseignement moral ! où est-il ? Tout ce qu'on a pu dire ne peut nous convaincre : il y a là une grande lacune, une lacune que les écoles libres de France se gardent bien de ne pas combler. L'abstention religieuse n'entraîne pas la suppression de l'enseignement moral.

Cette question a été fort débattue dans le sein de la Ligue, pour l'enseignement moyen, comme pour les écoles primaires, et le professeur de philosophie de l'université de Bruxelles, M. Tiberghien, a pu dire que s'il avait jamais compris la nécessité de l'enseignement de la philosophie, c'était après plu-